

Covid-19

**Une attention particulière
portée sur les EHPAD**

Les personnes âgées sont les premières victimes du Covid19.

La vigilance et le respect des gestes barrière s'imposent lors des visites en EHPAD.



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST

Histoire d'une collaboration entre le CPias et l'ARS Grand Est

**JOURNÉE RÉGIONALE QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS
COVID19 ET RISQUE INFECTIEUX : RETOUR D'EXPÉRIENCE EN SECTEUR MÉDICO-SOCIAL**

JEUDI 7 JANVIER 2021 de 14H - 17H30

Pour l'équipe CPias GE : Dr Loïc SIMON (responsable CPias)



Les données de la problématique en août 2020 dans la région Grand Est



- Il existe 616 EHPAD dans la région Grand Est
- Près de 60% d'entre eux touchés par la 1^{ère} vague

**« Quelles mesures proposées
pour anticiper la 2^{ème} vague? »**

Marie-Ange Desailly-Chanson, DG ARS Grand Est en Août 2020
puis action confirmée par **Virginie Cayré**, DG ARS Grand Est
(03 septembre 2020)





PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST

Niveau 1 : pour l'ensemble des EHPAD de la région Grand Est

- ☞ **Un questionnaire en ligne sera proposé début septembre et aura pour objectif de colliger rapidement les points critiques relevés dans les EHPAD en terme de mesures essentielles en hygiène pour la prévention du risque infectieux.**

Comment ? questionnaire court avec 1 réponse par EHPAD en ligne

Durée ? 10 minutes

Qui est concerné ? participation obligatoire de tous les EHPAD du GE

Quand ? le questionnaire sera complété au cours de la 1ère quinzaine de septembre



Niveau 2 : accompagnement de certains EHPAD potentiellement en difficulté

☞ Un questionnaire administré est proposé à un échantillon d'EHPAD

Comment ? par le biais d'une interview téléphonique entre un membre du CPias et les professionnels de l'EHPAD

Durée ? 2 à 3 heures

Qui est concerné ? les EHPAD qui apparaîtraient en difficulté, suite au questionnaire du niveau 1, seraient identifiés et ce niveau 2 leur serait proposé (dépendant du nombre d'EHPAD concernés en regard des effectifs).

Niveau 3 : EHPAD concerné par un cluster non maîtrisé de COVID-19

☞ Une visite sur site est organisée.

Comment ? selon une méthodologie de type « visite de risque »

Durée ? plusieurs jours selon les problématiques rencontrées

Qui fait la visite ? des professionnels en hygiène du CPias Grand Est, en lien avec les différentes catégories socio-professionnelles de l'EHPAD

PAO COVID-19 pour les EHPAD par le CPias GE – CPIAS GE – 28 août 2020



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Niveau 1 : pour l'ensemble des EHPAD de la région Grand Est

Evaluation des modalités de prise en charge des résidents et de gestion du risque infectieux associé aux soins en EHPAD dans le contexte actuel de la COVID-19

⚠ Une réponse unique mais collégiale est attendue pour votre structure, si possible entre direction, médecin coordonnateur et IDEC ainsi que l'EOH de l'établissement quand elle existe

Nom de la structure : _____ **Ville :** _____
 Votre structure est rattachée à un établissement sanitaire oui non
 Votre structure bénéficie de l'expertise d'une EOH oui non

Précautions standard à appliquer pour tout résident

Un tablier plastique à usage unique (UU) est systématiquement porté pour les soins mouillants-contaminants (change, toilette, bains...) oui non
 Il est changé entre deux résidents oui non
 Les gants à usage unique sont réservés aux soins oui non
 Lors des soins, les gants ne sont portés qu'en présence de lésions cutanées ou risque d'exposition aux liquides biologiques ou contacts avec les muqueuses oui non
 Un tablier plastique UU est porté systématiquement par l'agent en charge du bionettoyage des locaux oui non
 Des gants à manchettes longues (latex, nitrile) sont proposés aux personnels pour le bionettoyage des locaux oui non

Mesures COVID-19 précautions complémentaires gouttelettes et contact

Les mesures générales s'appliquent pendant l'épidémie COVID-19 en présence ou non de résidents COVID.

Mesures générales professionnels

L'établissement met à disposition dès l'entrée des professionnels...
 ... un Produit Hydro-Alcoolique (PHA) oui non
 ... des masques chirurgicaux (à porter avant le vestiaire et avant circulation dans la structure) oui non
 Une dotation journalière de masques chirurgicaux est définie pour chaque professionnel oui non
 Une gestion des stocks d'équipements de protection individuels (EPI) est organisée pour éviter toute rupture oui non
 Une visière est utilisée par les professionnels lors des soins mouillants (bain, douche) ou aide au retour en protection du masque si nécessaire oui non
 Le masque chirurgical est remplacé après 4 heures de port au maximum oui non
 La distanciation entre les personnels est respectée lors des réunions, pauses et repas oui non
 Les locaux sont aérés à rythme régulier oui non
 La désinfection des surfaces manipulées (mains courantes, poignées de porte, interrupteurs...) est pluriquotidienne oui non
 Le PHA en usage est virucide selon la norme NF EN 14476 oui non
 Le PHA en usage est délivré en flacons prêts à l'emploi sans reconditionnement oui non
 La désinfection des mains par friction est systématisée lors d'intervention (soins, entretien...) entre 2 résidents et 2 chambres oui non
 La bonne application des mesures barrières est évaluée par l'encadrement (directeur, IDEC, médecin coordonnateur, EOH, correspondant hygiène) oui non
 Le constat de pratiques inadéquates par un professionnel de l'établissement fait l'objet d'un réajustement rapide oui non
 Le constat d'une pratique inadéquate par un intervenant extérieur fait l'objet d'une intervention de l'encadrement par des mesures graduées (dialogue, pédagogie, au besoin jusqu'à l'exclusion) oui non

Mesures générales résidents

Dans la mesure du possible, le masque chirurgical est porté par le résident lors d'un soin oui non
 Dans la mesure du possible, le masque chirurgical est porté par tout résident hors de sa chambre oui non
 Une friction hydroalcoolique est réalisée par le résident aidé éventuellement par un professionnel avant tout déplacement dans la structure oui non

Mesures générales visiteurs

Il est demandé à tout intervenant extérieur, professionnel de santé ou non, de signer une charte d'engagement (CPIAS GE ou autre modèle) sur le respect des mesures d'hygiène et de sécurité oui non
 Les visites externes (familles, amis) sont autorisées oui non
 Si oui, elles sont filtrées par un accueil dédié oui non
 Prise de température oui non
 Vérification du port de masque oui non
 Hygiène des mains systématique avec un PHA oui non
 Consignes données oui non
 Conduite à tenir en cas de présence de résidents suspectés oui non
 Cahier de traçabilité des visiteurs oui non

Mesures spécifiques en présence d'un résident suspect ou confirmé COVID-19

Avez-vous eu des contacts étroits de COVID-19 ? oui non
 Si non, merci de fournir néanmoins des réponses théoriques aux questions suivantes.
 La porte de la chambre du résident reste fermée oui non
 L'usage du masque de protection respiratoire de type FFP2 par les professionnels est limité aux actes à risque d'aérosolisation et/ou de projection oui non
 L'usage d'une surblouse en plus du tablier plastique UU est réservé aux actes à risque d'aérosolisation et/ou de projection oui non
 La surblouse est retirée entre un résident COVID et un résident non-COVID oui non
 Une charlotte est portée en cas de projection oui non
 Les DASRI sont évacués quotidiennement de la chambre après les soins oui non
 Les EPI sont mis à disposition devant la chambre (table, chariot) ou le secteur si cohorting oui non
 Le produit détergent-désinfectant en usage pour le bionettoyage des surfaces est virucide selon la norme NF EN 14476 oui non
 Si survenue de plusieurs cas de COVID-19, une sectorisation (regroupement) de résidents est envisagée si l'architecture le permet oui non
 Si survenue d'une épidémie, la mise en place d'une équipe dédiée peut être envisagée oui non

Aide par un professionnel en hygiène pendant l'épidémie COVID-19

Si vous avez bénéficié de l'intervention d'un professionnel en hygiène, précisez lequel ou lesquels :

Votre siège (association, fédération...) Sur site A distance
 Votre établissement de santé de rattachement Sur site A distance
 Un établissement de santé du territoire Sur site A distance
 Le CPIAS Grand-Est Sur site A distance
 Autre (organisme de formation, ...) Sur site A distance

Quelle est à ce jour la difficulté majeure à laquelle vous devez faire face ?

Remplissage en ligne (durée 10')



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Niveau 1 : pour l'ensemble des EHPAD de la région Grand Est

Parmi les 42 mesures évaluées dans ce questionnaire, **12 mesures ne sont pas adoptées** par au moins 80% des EHPAD, Quelques exemples :

Précautions standard à appliquer pour tout résident

- 1) Des gants à manchettes longues (*latex, nitrile*) sont proposés aux personnels pour le bionettoyage des locaux :
 - Motifs envisagés : EPI en nombre insuffisant ou pratique non systématique
- 2) Un tablier plastique UU est porté systématiquement par l'agent en charge du bionettoyage des locaux :
 - Motifs envisagés : EPI en nombre insuffisant ou pratique non systématique
- 3) Lors des soins, les gants ne sont portés qu'en présence de lésions cutanées ou risque d'exposition aux liquides biologiques ou contacts avec les muqueuses :
 - Motif envisagé : usage abusif des gants car les professionnels se croient protégés
- 4) Les gants à usage unique sont réservés aux soins
 - Motif envisagé : usage abusif des gants car les professionnels se croient protégés

Mesures générales résidents

- 7) Dans la mesure du possible, le masque chirurgical est porté par le résident lors d'un soin
 - Motif envisagé : patient présentant des troubles cognitifs ou respiratoires dans l'incapacité de supporter un masque
- 8) Dans la mesure du possible, le masque chirurgical est porté par tout résident hors de sa chambre
 - Motif envisagé : patient présentant des troubles cognitifs ou respiratoires dans l'incapacité de supporter un masque



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Niveau 1 : pour l'ensemble des EHPAD de la région Grand Est

Le classement des 369 EHPAD par pourcentage de bonnes réponses

Total bonnes réponses	% bonnes réponses	Nb EHPAD
22-31	< 75%	56
32-37	75%-90%	228
38-42	> 90%	85

Sur ces 56 EHPAD ayant <75% de bonnes réponses :

- 12 EHPAD bénéficient actuellement d'une équipe opérationnelle en hygiène (EOH)
- 44 EHPAD n'ont pas d'EOH : Les membres du CPias ont contacté début octobre ces EHPAD.



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Le niveau 2 est composé de deux actions.

- La 1^{ère} est proposée aux EHPAD classé en rouge (moins de 75 % de bonnes réponses) à l'issue du niveau 1 et éventuellement à d'autres EHPAD pour lesquels nous estimons que la maîtrise du risque infectieux peut être problématique.
- La 2^{ème} action est destinée aux établissements classés en orange (75 à 90 % de bonnes réponses) et consiste à une participation non obligatoire à un webinaire organisé par le CPias GE.



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Niveau 2 : accompagnement des EHPAD ayant obtenu moins de 75% de bonnes réponses

Qui est concerné? **Les 56 EHPAD classés en rouge identifiés au niveau 1**

Comment? **Longue interview à partir d'un questionnaire dirigé**

Quand? **Octobre et novembre 2020**

Qui doit y participer? **Directeur EHPAD + IDEC + médecin coordonnateur**

Durée? **2 à 3h**

Thèmes abordés? **Architecture et organisation des locaux, Résidents, Ressources humaines et personnels, Organisation/logistique/gestion des risques, Gestion des entrées/Sorties et mouvements/ Informations et communications**



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Niveau 2 : accompagnement des EHPAD ayant obtenu moins de 75% de bonnes réponses

RESIDENTS

- Dépendance + soins de nursing + incontinence + aide au repas + toilette complète + déambulation engendrent une charge de travail importante responsable d'éventuelles transmissions
Ex : (Deux aides-soignantes pour 60 résidents au sein d'une structure pour assurer toutes les toilettes)
- Surdit  : le masque des professionnels est un frein aux  changes. Celui-ci est parfois retir  pour  changer avec le r sident

Quelques
exemples de
r ponses les
plus souvent
obtenues lors
des entretiens

FAMILLE

- Non-respect des consignes donn es par l'institution : ex port du masque retir  en chambre



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Niveau 2 : accompagnement des EHPAD ayant obtenu moins de 75% de bonnes réponses

Quelques
exemples de
réponses les
plus souvent
obtenues lors
des entretiens

PROFESSIONNEL

- Epuisement des professionnels : sous-effectif sur le terrain car arrêts maladie ou démissions
- Absence de masque et distanciation lors des pauses et lors du covoiturage
- Possible incompréhension des mesures à appliquer malgré les explications (absence de formation initiale, barrière de la langue) et respects des mesures barrière perfectibles
- Doutes émis vis-à-vis des recommandations transmises par les professionnels de la PIAS
- Les professionnels sont parfois avides de justifications. Ex : « pourquoi nettoyer x3/jr les poignées de portes, mains courantes...apporter-moi la preuve de cette contamination » demandait un professionnel
- Remise en question des directives
- Risque de transmission manuportée minimisé
- Lunette de protection peu portée lors des soins le nécessitant
- Mode de transmission du Sars-Cov-2 parfois méconnu

EPI

- Bon port de gants, surblouses, masques : information sur les opportunités à répéter très régulièrement
- FFP2 non requis mais très souvent demandé par les équipes et si porté « fit-check » non réalisé
- Surconsommation/épuisement des stocks/coût/production de déchets qui augmente
- La surprotection rassure les soignants mais des erreurs de manipulation lors du port ou du retrait des EPI sont réalisées ; le risque de contamination n'est pas perçu à ce moment par le soignant
- Respecter les PCG/professionnel vu avec EPI dans le couloir (surblouse, tablier UU) pour aller chercher du matériel



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Niveau 2 : accompagnement de certains EHPAD potentiellement en difficulté

Pour les 228 EHPAD classés en orange, il leur a été proposé de participer à un **webinaire d'une durée de 1h30**.

Six webinaires organisés et suivis par **près de 180 établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux**.

Un diaporama a servi de fil conducteur :

<http://www.cpias-grand-est.fr/wp-content/uploads/2020/12/Dias-Tables-rondes-virtuelles-COVID-CPIAS-GE.pdf>

Tables rondes virtuelles sur la Covid-19

Six sessions au choix d'une durée d'1h30 ouvertes à 30 personnes par session :

Jeudi 19/11/2020 : 13h30-15h00 ou 15h30-17h00

Mardi 24/11/2020 : 13h30-15h00 ou 15h30-17h00

Mardi 01/12/2020 : 13h30-15h00 ou 15h30-17h00

Programme



La pandémie COVID-19 continue de sévir dans nos établissements depuis plusieurs mois. Nous sommes globalement mieux armés mais vos établissements peuvent éprouver encore des difficultés. Nous vous proposons de les partager et de répondre ensemble à ces problématiques COVID-19. Vous pouvez envoyer en amont vos questions aux animateurs pour une meilleure gestion des 90 minutes de la table ronde à l'adresse mail suivante : cpias-grand-est@chru-nancy.fr



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Niveau 3 : EHPAD concerné par un cluster non maîtrisé de COVID-19

☞ Une visite sur site est organisée.

Comment ? selon une méthodologie de type « visite de risque »

Durée ? plusieurs jours selon les problématiques rencontrées

Qui fait la visite ? des professionnels en hygiène du CPias Grand Est, en lien avec les différentes catégories socio-professionnelles de l'EHPAD

Plusieurs visites de risque organisées depuis la 1^{ère} vague dans des EHPAD ayant à la fois des clusters importants et des décès en nombre.



PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Conclusion

Ce PAO a permis d'apporter une réponse adaptée à la demande faite grâce à l'utilisation d'un outil stratégique qui prend en compte une évaluation du risque selon les EHPAD. Cette stratégie n'est pas sans défaut et a pu à tort identifier quelques EHPAD n'étant pas en difficultés, et à l'inverse ne pas sélectionner les EHPAD qui nécessitait un appui.

Les EHPAD particulièrement impactés par cette épidémie et ne bénéficiant pas de ressources en hygiène, en prévention et en contrôle de l'infection ont pu compter sur l'appui du CPias GE.

Néanmoins, face à cette épidémie d'une ampleur inégalée, les faibles RH du CPias Grand Est n'ont pas toujours permis de réaliser un suivi rapproché de certains établissements.

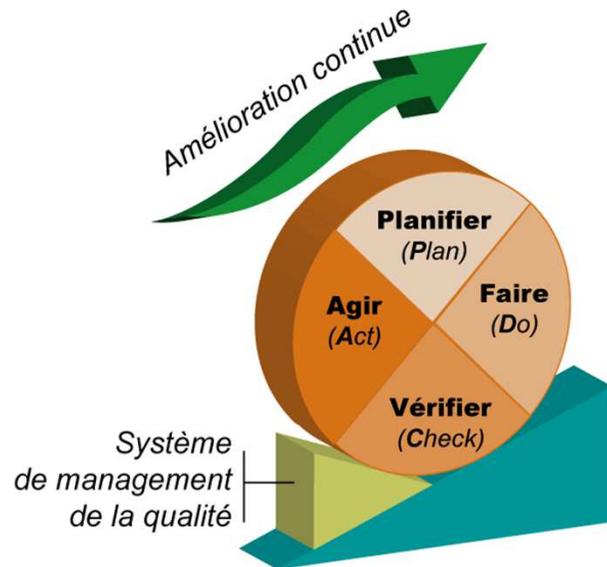


PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL (PAO) COVID-19 POUR LES EHPAD DE LA RÉGION GRAND EST



Perspective

Une évaluation de ces actions pourrait s'envisager (début 2021?).



*Remerciements aux
professionnels des EHPAD
qui ont donné de leur
temps pour participer à
ces enquêtes.*

